Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE DE 2019

TROISIEME CONCOURS

2ème épreuve d'admissibilité

ECONOMIE

(durée : cinq heures – coefficient 4)

Une épreuve d'économie consistant en la rédaction d'une note d'analyse
et de propositions à partir d'un dossier.

L'épreuve vise à apprécier, à partir d'une mise en situation au sein d'une administration, l'aptitude du candidat à formuler un diagnostic économique s'appuyant sur les données statistiques figurant dans le dossier et, le cas échéant, sur des calculs simples, et à proposer des orientations argumentées de politique publique. Cette note d'analyse et de propositions suppose, outre des connaissances en microéconomie et macroéconomie et la capacité de les mobiliser pour analyser des situations concrètes, une aptitude à décrire les enchaînements économiques, à faire le lien entre les outils de l'économiste et les problèmes économiques et à construire des propositions de politiques publiques.

La mise en situation comporte un contexte, un commanditaire, une motivation de la commande et une formulation de la question ou des questions auxquelles la note doit répondre de manière précise, sans emprunter la forme d'une dissertation. Le candidat doit appréhender la problématique au regard des concepts et outils économiques, analyser les propositions figurant éventuellement dans le dossier et les compléter au besoin par des recommandations élaborées à partir de ses connaissances et réflexions personnelles. Les propositions doivent mettre en évidence les avantages et les inconvénients des différentes options envisageables. La dimension historique, la dimension comparative et les enjeux européens doivent apparaître chaque fois que nécessaire. Ce dossier ne dépasse pas vingt-cinq pages.

SUJET

Administrateur(trice) civil(e) au sein du service des affaires multilatérales et du développement de la Direction Générale du Trésor, vous devez préparer une note pour le Directeur du Trésor dans la perspective d'une réunion à la Banque de France sur l'avenir du franc CFA.

A partir de documents d'experts et en mobilisant vos propres connaissances, il vous est demandé de faire un bilan de l'impact du Franc CFA sur le développement des quinze pays africains de la Zone franc et d'identifier des évolutions possibles en tenant compte de la création récente de l'Eco pour les pays d'Afrique de l'ouest.

« Reproductions effectuées par l'ENA avec l'autorisation du CFC (20, rue des Grands Augustins – 75006 PARIS). »

	Documents joints	Pages
1	La Zone Franc, Note d'information, *Banque de France*, septembre 2017, (extraits).	**1**
2	« Le franc CFA : impact sur les taux d'inflation et de croissance des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale sur la période 1999-2017 », Henri-Louis Vedie, *www.policycenter.ma*, novembre 2018, pages 11 à 24 (extraits).	**2 à 12**
3	« Quel avenir pour le franc CFA ? Redonner à l'Afrique francophone une souveraineté monétaire », Tido Adokou, Hamidou Anne, Vincent Duchaussoy, *L'Hétairie*, note n°15, 11 avril 2018, pages 6 à 13 (extrait).	**13 à 18**
4	« Le franc CFA, un frein à l'émergence des économies africaines ?», Kako Nubukpo, l'Economie politique, *www.cairn.info*, octobre-novembre-décembre 2015, pages 71 à 79 (extraits).	**19 à 23**
5	« L'éco, future monnaie d'Afrique de l'Ouest », Anne Cheyvialle, Figaro Economie, 26 juin 2019	**24**
6	« Huit pays africains abandonnent le franc CFA pour l'Eco », *www.bfmtv.com*, 30 juin 2019	**25**

Liste des sigles

FMI : Fonds monétaire international

PIB : Produit intérieur brut

La Zone Franc, Note d'information, *Banque de France*, septembre 2017 (extraits).

La Zone franc

La Zone franc constitue un espace monétaire, économique et culturel sans équivalent dans le monde, associant la France et quinze États d'Afrique subsaharienne dont quatorze sont regroupés dans deux unions monétaires. Le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo sont membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad sont membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). L'Union des Comores est le quinzième membre africain de la Zone franc.

[...] Après l'accession à l'indépendance dans les années cinquante et soixante, la plupart des jeunes États africains ont choisi de rester dans un ensemble homogène, structuré par un système de change commun et un cadre institutionnel contribuant à la stabilité financière. [...]

Les principes fondateurs sur lesquels repose la Zone franc sont au nombre de trois et ont été rappelés dans les conventions de coopération monétaire de 1972 et 1973 [...].

- **La fixité des parités avec la monnaie ancre :** la parité des monnaies de la Zone avec l'euro est fixée comme suit :

  1 EUR = 655,957 francs CFA
  1 EUR = 491,96775 FC

- **La garantie de convertibilité illimitée par le Trésor français :** la convertibilité des monnaies émises par les trois instituts d'émission de la Zone franc est garantie sans limite par le Trésor français ; en contrepartie, les réserves de change sont centralisées.

  Cette centralisation apparaît à deux niveaux : d'une part, les États centralisent leurs réserves de change auprès de leur banque centrale ; d'autre part, les banques centrales sont tenues de déposer une fraction de leurs réserves de change auprès du Trésor français, sur un compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles. Depuis 1975, ces avoirs bénéficient d'une garantie de change asymétrique vis-à-vis du droit de tirage spécial (DTS). L'État français compense ainsi les pertes de change quand l'euro se déprécie vis-à-vis du DTS.

- **La libre transférabilité :** les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone.

[...]

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

« Le franc CFA : impact sur les taux d'inflation et de croissance des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale sur la période 1999-2017 », Henri Louis Vedie, *www.policycenter.ma*, novembre 2018, pages 11 à 24 (extraits).

I – Rappel historique et théorique

A – Rappel historique

Le franc CFA est né en 1939, juste avant la Seconde Guerre mondiale, mais devra attendre le 26 décembre 1945, jour où la France ratifie les accords de Bretton woods, et procède à sa première déclaration de parité au Fonds Monétaire International (FMI), pour exister officiellement. CFA signifie alors « Franc des colonies d'Afrique », la caisse centrale de la France d'Outre-mer est alors chargée de son émission. Un franc CFA ou comorien vaut alors, partout et toujours, 2 centimes français. Soit encore un franc français s'échangeant contre 50 francs CFA ou comoriens. Enfin, les initiales CFA désignent alors la « Communauté Financière d'Afrique » de sept Etats de l'Ouest mais aussi la « Coopération Financière de l'Afrique Centrale » pour six autres Etats.

En 1958, le franc CFA devient « Franc de la Communauté Française d'Afrique » et, déjà, certains y voient la pérennisation d'un certain colonialisme les conduisant à l'abandonner, comme le Mali, en 1962, et le Madagascar, en 1973. Mais, les difficultés économiques qu'ils vont rencontrer dans les années qui suivent leur départ vont conduire le Mali à réintégrer le système CFA en 1984. En 1985, la Guinée Equatoriale le rejoint, suivi de la Guinée-Bissau en 1997.

Avec l'abandon, par la France, du franc pour l'euro, la libre convertibilité du franc CFA est abolie. Et depuis le 1er janvier 1999, le franc CFA est arrimé à l'euro, avec une parité fixe : un euro égal 655.957 franc CFA. Cette nouvelle parité intègre la seule dévaluation que le franc CFA ait connue, celle du 11 janvier 1994, dévaluation de 50 %, avec désormais un franc CFA = 0.01 francs.

Aujourd'hui, huit Etats d'Afrique de l'Ouest /Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo forment l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'institut d'émission du franc de la communauté financière d'Afrique.

Six autres Etats d'Afrique Centrale /République Centrafricaine, Cameroun, République du Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad forment la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a en charge l'émission du franc de la coopération financière d'Afrique Centrale. Le schéma ci-après résume et précise ces différentes appellations, sachant qu'un franc de la communauté financière d'Afrique est égal à un euro divisé par 655.957, égal aussi à un franc de la coopération financière d'Afrique Centrale.

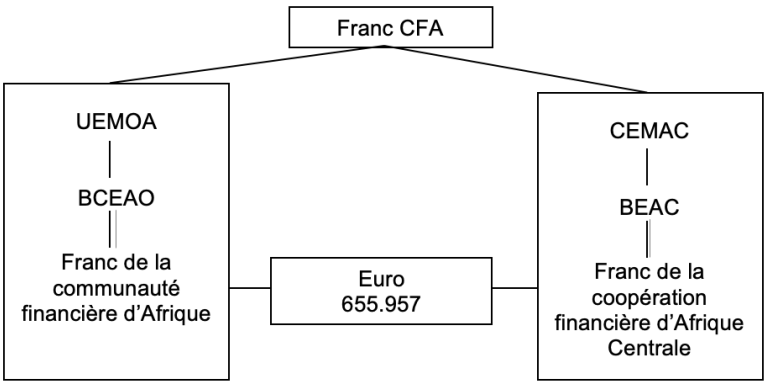

Ce rappel historique permet de constater :

- La possibilité de rentrer et de sortir facilement du système CFA : la Guinée et le Madagascar ont quitté le système CFA pour émettre des francs guinéens et des francs malgaches. Le Mali quitte le système en 1962 pour le réintégrer en 1984
- Le franc CFA ne concerne pas uniquement les pays francophones. La Guinée Equatoriale est de culture hispanisante (espagnole). La Guinée Bissau est de culture portugaise.
- D'autres pays africains utilisent une monnaie dénommée franc, sans qu'elle soit arrimée à l'euro, et sans faire donc partie du système CFA. C'est le cas du franc congolais, du franc djiboutien, arrimés au dollar américain, du franc guinéen dont le change est libre.
- Bien qu'ayant une même parité, le franc de la communauté financière d'Afrique et celui de la coopération financière d'Afrique Centrale ne sont pas interchangeables entre les pays membres de l'UEMOA et ceux de la CEMAC.

B – Rappel théorique

Jusqu'à son arrimage à l'euro, le franc CFA a bénéficié de la libre convertibilité, rendant possible l'échange du franc CFA entre toutes les monnaies, au cours d'un franc français égal à 50 francs CFA jusqu'en janvier 1994, puis d'un franc français égal à 100 francs CFA, suite à la dévaluation de 50 % du franc CFA en 1994. Depuis 1999, la libre convertibilité est abolie, le franc CFA n'étant plus arrimé au franc français, mais à l'euro. Rappelons, ici, les grands principes de la libre convertibilité, ses avantages et ses inconvénients (1), et ceux de la non-convertibilité qui caractérisent l'euro (2).

1 – Une libre convertibilité dans l'esprit des accords de Bretton-woods

Dans les pays membres de l'UEMOA et de la CEMAC, circulent des billets au nom et au graphisme différents, mais avec la même valeur par rapport au franc français. Imprimer du franc CFA revient alors à créer du franc français. La Banque de France va alors exercer un droit de réponse sur les politiques monétaires des pays africains concernés, mais aussi avoir l'obligation de leur fournir les devises nécessaires, en cas de besoin. Afin de faciliter l'ensemble des opérations, la Banque de France centralise les réserves de change de ces pays auprès du Trésor français, à partir d'un compte d'opération au nom de chacune des banques centrales. Ces comptes seront tantôt débiteurs, tantôt créditeurs, générant des mouvements d'intérêt.

Conséquence de cette situation, donnant souvent lieu à débat, les incidences de fluctuation du franc français sur la valeur du franc CFA. Et durant cette période, le franc français connaitra de nombreuses dévaluations dans le cadre autorisé des accords de Bretton-woods. Quand le franc français était dévalué, toutes les autres monnaies convertibles devenaient plus chères, rendant pour les pays CFA leurs produits plus onéreux et leurs dettes en dollars plus coûteuses. En revanche, les exportations de la zone franc devenaient plus compétitives. Ces exportations concernaient principalement des produits agricoles de base (café, coton, bananes, bois, etc…), dont la demande n'était guère élastique, peu sensible, donc, aux variations de prix, rendant l'avantage concurrentiel relativement modeste pour les pays africains. A l'inverse, la France, avec des produits industriels dont l'élasticité des prix était plus forte, en tire davantage intérêt. A partir de 1999, une ère nouvelle s'instaure pour le franc CFA, celle de son arrimage avec l'euro. Pour mieux en comprendre les conséquences, on rappellera les grandes lignes des fondements théoriques de l'Union Monétaire Européenne, selon Robert Mundell, Prix Nobel d'Economie (1999).

2 – Mundell et la théorie des zones monétaires optimales

Ardent partisan de la monnaie unique et de l'euro, dont il est considéré comme le parrain, Robert Mundell va développer une analyse coût-bénéfice de l'union monétaire qui s'applique dans bien des domaines dans les pays de la zone CFA d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale. Parmi les avantages, la réduction des divers coûts de transaction liée à l'existence de monnaies différentes et un gain en liquidité de la monnaie unique, suite à l'élargissement de son aire de transaction. Côté désavantage, celui de la suppression de taux de change entre les différents pays adhérents à l'union monétaire et à la monnaie unique, lesquels taux de change absorbaient souvent les chocs asymétriques rencontrés dans ces pays. En conséquence, Mundell précise certains critères auxquels doit répondre, ou tendre, l'union monétaire, dont l'absence de chocs asymétriques fréquents et de grande ampleur et la liberté de circulation des facteurs de production.

Mais parmi les contraintes de la monnaie unique, c'est la nécessité de limiter l'inflation à son niveau le plus modeste, 2 %. Aussi, en arrimant le franc CFA à l'euro, la première question que l'on se pose est celle des incidences de cet arrimage sur le taux d'inflation des pays CFA d'Afrique Centrale et d'Afrique de l'Ouest, comparé à celui des autres pays non CFA de la zone.

Enfin, autre question, en privilégiant directement, ou indirectement, des taux d'inflation bas, n'a-t-on pas sacrifié la croissance de ces pays ?

II –Une efficacité certaine avec une inflation contenue

Notre démarche est celle de l'analyse statistique, sur la période 1999-2017 du taux d'inflation et du taux de croissance des vingt-cinq pays membres de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest.

A – Un taux d'inflation moyen de 2.45 % pour les pays membres de l'UEMOA et de la CEMAC

On trouvera dans les tableaux (1) et (2) suivants, les taux d'inflation des pays membres de l'UEMOA (tableau 1) et de la CEMAC (tableau 2). Les données retenues sont celles de la Banque Mondiale. Outre le taux d'inflation moyen sur la période 1999-2017, on y trouvera également le taux d'inflation moyen, et par pays, entre 2009-2017, permettant de connaître les incidences de la crise financière sur leurs taux d'inflation respectifs.

1 – Les pays membres de l'UMEOA

Tableau (1) : Taux d'inflation des huit pays membres de l'UMOA sur la période 1999-2007

	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Moyenne année
1999	0.3	-1.0	0.7	-2.0	-1.2	-2.8	0.8	0.0	-0.6
2000	4.1	-0.3	2.5	8.6	-0.6	2.9	0.7	1.8	2.4
2001	3.9	5.0	4.3	3.3	5.1	4.0	3.0	3.9	4.0
2002	2.4	2.1	3.0	3.3	5.0	2.6	2.2	3.0	3.0
2003	1.4	2.0	3.3	-3.5	-1.3	-1.6	0.0	-0.9	0.0
2004	0.8	-0.4	1.4	0.8	-3.1	0.2	0.5	0.4	0.0
2005	5.3	6.4	3.8	3.2	6.9	7.7	1.7	6.8	5.2
2006	3.7	2.3	2.4	1.9	1.5	0.0	2.1	2.2	2.0
2007	1.2	-0.2	1.9	4.6	1.4	0.0	5.8	0.9	1.9
2008	7.9	10.6	6.3	10.4	9.0	11.3	5.7	8.6	8.7
2009	2.1	2.6	1.0	1.6	2.4	0.5	-2.2	3.3	1.4
2010	2.3	-0.7	1.2	2.5	1.1	0.8	1.2	1.8	1.2
2011	2.7	2.7	4.9	5.0	2.8	2.9	3.4	3.5	3.4
2012	6.7	3.8	1.3	2.1	5.4	0.4	1.4	2.6	2.9
2013	0.9	0.5	2.5	1.2	-0.6	2.2	0.7	1.7	1.1
2014	-1.0	-0.2	0.4	-1.5	0.8	-0.9	-1.0	0.2	-2.8
2015	0.3	0.1	1.2	1.4	1.4	1.0	0.1	1.8	0.9
2016	-0.9	-0.2	0.7	1.7	-1.8	0.1	0.8	0.8	0.1
2017	2.2	1.5	0.9	ND	0.2	1.0	1.5	2.5	1.2
Moyenne 1999-2017	2.4	-1.9	2.3	2.4	1.8	1.8	1.6	2.3	1.9
Moyenne 2009-2017	1.7	1.1	1.5	1.7	1.3	0.8	0.6	5.0	1.3

==> Ne pas tenir compte de la ligne relative à l'année 2014

Source : Banque Mondiale

[...]

2 – Les pays membres de la CEMAC

Tableau (2) : Taux d'inflation des six pays membres de la CEMAC sur la période 1999-2017

	Cameroun	République trafricaine	Congo	Gabon	Guinée équatoriale	Tchad	
1999	1.8	3.2	4.1	-1.9	-0.3	-8.0	-0.8
2000	1.2	3.5	-0.9	0.5	4.8	3.8	2.1
2001	4.4	4.0	0.0	2.1	8.8	12.4	5.2
2002	2.8	3.0	4.3	0.0	7.6	5.2	3.8
2003	0.6	-3.3	-0.6	2.2	7.3	1.7	2.4
2004	0.2	3.6	2.4	0.4	4.2	5.3	2.6
2005	2.0	4.1	3.0	3.7	5.6	7.8	4.3
2006	5.1	4.4	6.5	-1.4	4.4	8.0	4.5
2007	0.9	5.1	2.6	5.3	2.8	-8.9	2.5
2008	5.3	9.0	7.3	5.2	6.5	10.3	7.9
2009	3.0	2.9	7.4	1.8	4.7	9.9	4.9
2010	1.2	3.5	0.4	1.4	7.8	-2.0	2.0
2011	2.9	5.0	0.7	1.2	4.0	-3.7	1.8
2012	2.9	3.8	6.1	2.6	3.6	14.1	5.5
2013	1.9	2.7	6.1	0.5	2.9	0.1	2.3
2014	1.9	2.5	0.0	4.6	4.3	1.7	2.5
2015	2.8	1.5	4.5	-0.3	1.6	3.6	2.2
2016	0.8	1.7	4.5	2.1	1.4	-1.1	1.7
2017	0.6	3.8	1.8	2.5	ND	0.2	1.7
Moyenne 1999-2017	2.1	3.7	2.9	1.7	4.6	3.1	**3.0**
Moyenne 2009-2017	2.0	3.0	3.5	1.8	3.8	2.5	**2.0**

[...]

B – Un taux d'inflation moyen de 18.6 % pour les onze pays non membres de l'UEMOA et de la CEMAC

Voir les tableaux 3 et 4.

1 – Les huit pays d'Afrique de l'Ouest non membres de l'UEMOA

Tableau (3) : Taux d'inflation des pays de l'Afrique de l'Ouest non membres de l'UEMOA

	Cap Vert	Gambie	Ghana	Guinée	Libéria	Mauritanie	Nigéria	Sierra Leone	Moyenne 1999-2017
1999	4.9	3.8	12.4	ND	ND	4.0	6.6	34.6	11.0
2000	-2.4	0.8	25.2	ND	ND	3.2	6.9	-0.8	5.4
2001	3.3	4.4	32.9	ND	14.1	4.7	18.8	2.1	14.1
2002	1.8	8.6	14.8	ND	10.3	3.8	12.5	3.2	7.8
2003	1.1	17.3	26.6	ND	7.8	5.1	14.0	7.6	12.2
2004	-1.2	14.2	15.6	ND	10.8	10.3	15.0	14.1	11.2
2005	0.4	4.8	15.1	31.6	7.3	12.5	17.0	12.0	14.3
2006	5.3	2.0	10.9	34.6	7.3	6.2	8.2	9.5	10.5
2007	4.4	5.3	10.7	22.8	11.3	7.2	5.3	11.6	9.8
2008	6.7	4.4	16.5	18.3	17.3	7.3	11.5	3.5	10.7
2009	0.9	4.5	19.2	4.8	7.4	8.2	15.5	9.2	7.4
2010	2.0	5.0	10.7	15.4	7.2	6.2	13.7	16.6	9.6
2011	4.4	4.7	8.7	21.3	8.4	5.6	10.8	6.7	8.8
2012	2.5	4.2	9.1	15.2	6.8	4.9	12.2	6.5	7.6
2013	1.5	5.7	11.6	11.8	7.5	4.1	8.4	5.5	7.0
2014	-0.2	5.9	15.4	9.7	9.2	3.5	8.0	4.6	7.0
2015	0.1	6.8	17.1	8.1	7.7	0.4	9.0	6.6	6.9
2016	-1.4	7.2	17.4	8.1	8.8	1.4	15.6	10.8	8.4
2017	3.8	8.3	12.3	8.5	12.8	2.9	16.4	17.2	12.9
Moyenne 1999-2017	2.0	6.2	15.9	16.1	9.5	5.0	11.6	9.5	**9.2**
Moyenne 2009-2017	1.5	5.8	13.6	11.4	8.4	4.1	11.7	9.3	**8.2**

Source : Banque Mondiale

[...]

2 – Les trois pays d'Afrique centrale non membres de la CEMAC

Tableau (4) : Taux d'inflation des trois pays d'Afrique centrale non membres de la CEMAC

	Angola	Congo RD	Sao Tome principe	Moyenne par année
1999	248.0	28.4	12.7	96.0
2000	324.0	51.3	12.2	129.0
2001	152.0	35.9	9.2	65.7
2002	108.0	3.1	10.1	40.4
2003	98.0	1.2	9.7	36.3
2004	43.0	0.4	13.2	18.8
2005	22.0	2.1	17.1	13.7
2006	13.0	1.3	23.6	12.6
2007	12.2	1.7	18.5	10.7
2008	12.0	1.7	31.9	15.2
2009	13.0	0.3	16.9	10.0
2010	14.0	0.7	13.3	9.3
2011	13.0	1.5	14.3	9.6
2012	10.0	0.9	10.6	7.1
2013	9.0	1.6	8.0	6.2
2014	7.0	3.7	6.9	5.8
2015	10.0	1.0	5.2	5.4
2016	32.4	18.2	5.4	18.5
2017	32.0	49.8	3.2	28.3
Moyenne 1999-2017	60.0	10.7	12.7	28.0
Moyenne 2009-2017	15.6	8.6	9.3	11.1

Source : Banque Mondiale

[...]

C – Taux de croissance moyen de 4.35 % pour les pays membres de l'UEMOA et de la CEMAC

1 – Les pays membres de l'UEMOA

Tableau (5) : Taux de croissance des huit pays membres de l'UEMOA sur la période 1999-2007

	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Moyenne année
1999	5.3	7.4	1.6	1.0	5.7	-0.5	6.3	2.4	3.6
2000	5.8	1.8	-2.0	5.4	0.0	-1.4	3.0	-0.7	1.4
2001	5.3	6.6	0.1	2.1	15.3	7.1	4.5	-1.6	4.9
2002	4.6	4.3	-1.6	-0.9	3.1	2.9	0.6	-0.9	1.5
2003	3.4	7.8	-1.3	0.5	9.1	5.3	6.6	4.9	4.5
2004	4.4	4.4	1.2	2.7	1.5	0.1	5.8	2.1	2.7
2005	1.7	8.6	1.7	4.2	6.5	4.5	5.6	1.1	4.2
2006	3.9	6.2	1.5	2.3	4.3	5.8	2.4	4.0	8
2007	5.9	5.6	1.7	3.2	3.4	3.1	4.9	2.2	3.7
2008	4.8	8.0	2.5	3.2	4.7	9.5	3.0	2.2	4.8
2009	2.3	2.9	2.4	3.3	4.6	-0.7	2.4	3.5	2.5
2010	2.1	5.3	2.0	4.6	5.4	8.3	4.1	3.9	4.4
2011	2.9	6.6	-4.3	8.0	3.2	2.2	1.7	4.8	3.1
2012	4.8	6.4	10.7	-1.7	-0.8	11.8	4.4	4.8	5.0
2013	7.1	5.8	8.8	3.2	2.3	5.2	3.4	3.9	4.9
2014	6.3	4.3	8.7	0.9	7.0	7.1	4.0	5.8	5.5
2015	2.0	3.8	8.8	6.1	5.5	4.3	6.4	5.3	5.2
2016	3.9	5.9	8.3	6.2	5.8	4.9	6.7	5.3	5.8
2017	5.5	6.7	7.9	5.9	5.3	4.8	6.7	5.5	6.0
Moyenne 1999-2017	4.3	5.7	3.0	3.1	4.8	4.4	4.3	2.9	4.1
Moyenne 2009-2017	4.1	5.3	5.9	4.0	4.2	5.3	4.4	4.2	4.6

Source : Banque Mondiale

[...]

2 – Les pays membres de la CEMAC

Tableau (6) : Taux de croissance des pays de la CEMAC sur la période 1999-2017

	Cameroun	République centrafricaine	Congo	Gabon	Guinée équatoriale	Tchad	Moyenne année
1999	4.2	3.6	-2.3	-8.9	-25.0	0.0	-4.0
2000	3.5	2.4	7.5	-1.8	18.2	-0.8	4.8
2001	4.3	4.4	3.8	2.1	63.3	11.6	14.9
2002	4.2	3.6	4.5	-0.2	19.4	8.4	6.6
2003	4.5	-5.3	0.8	2.2	13.9	14.7	5.1
2004	6.7	5.9	3.4	0.7	37.9	33.6	14.7
2005	2.0	0.9	7.7	2.6	16.7	17.3	7.8
2006	3.4	4.7	6.2	-2.8	7.7	0.6	3.3
2007	4.9	4.6	-1.5	6.0	15.2	3.2	5.9
2008	3.4	2.0	5.5	-3.3	17.7	3.0	5.8
2009	2.1	1.7	8.7	0.1	1.3	4.2	3.0
2010	3.4	3.0	3.4	7.0	-8.9	13.5	3.5
2011	4.1	3.3	3.4	7.0	6.5	0.0	4.0
2012	4.5	4.1	3.8	5.2	8.3	8.8	5.7
2013	5.4	-3.6	3.4	5.6	-4.1	5.7	2.0
2014	5.8	1.0	6.7	4.3	0.4	6.9	4.1
2015	5.6	4.8	2.6	3.8	-9.0	2.7	1.7
2016	4.4	4.5	-2.8	2.0	8.5	-6.2	-0.1
2017	3.1	4.3	-4.5	ND	3.2	-2.9	0.6
Moyenne 1999-2017	4.1	2.6	3.1	1.9	9.1	6.5	4.6
Moyenne 2009-2017	4.2	2.5	2.7	3.3	0.7	3.6	2.8

Source : Banque Mondiale

[...]

D – Taux de croissance moyen de 5.1 % pour les pays non membres de l'UEMOA et/ou de la CEMAC

1 – Les pays d'Afrique de l'Ouest non membres de l'UEMOA

Tableau (7) : Taux de croissance des huit pays d'Afrique de l'Ouest non membres de l'UEMOA

	Cap Vert	Gambie	Ghana	Guinée	Libéria	Mauritanie	Nigéria	Sierra Leone	Moyenne année
1999	11.2	6.4	4.4	3.8	21.7	7.7	0.4	-1.9	6.7
2000	14.2	5.5	3.7	2.3	28.6	-0.4	5.3	6.6	8.2
2001	2.2	5.8	4.0	3.6	2.9	2.0	4.1	-6.3	2.2
2002	5.2	-3.2	4.5	5.1	3.7	0.6	3.7	26.4	5.7
2003	4.1	6.8	5.2	1.2	-30.1	5.9	10.3	9.3	1.5
2004	10.1	7.0	5.6	2.3	2.6	5.7	33.9	6.5	9.2
2005	6.9	-0.9	5.9	2.9	5.2	8.9	3.4	4.5	4.6
2006	7.9	1.1	6.4	1.1	8.0	18.8	8.1	4.2	6.9
2007	15.7	3.6	4.3	6.8	9.5	2.8	6.8	8.0	7.1
2008	6.6	5.7	4.1	4.1	7.1	1.6	6.2	5.3	5.7
2009	-1.2	6.4	4.8	-1.0	5.3	-1.0	6.9	3.1	2.1
2010	1.4	6.5	7.9	4.8	6.1	4.7	7.8	5.3	5.5
2011	3.9	-4.2	14.0	5.6	8.2	4.7	4.8	6.3	5.4
2012	1.0	5.6	9.2	5.9	7.9	5.7	4.2	15.1	6.8
2013	0.8	4.7	7.3	3.9	8.7	6.0	5.3	20.7	7.1
2014	0.6	0.9	3.9	3.7	0.7	5.5	6.3	4.5	3.2
2015	1.0	4.3	3.8	3.8	0.0	1.4	2.6	-20.5	-0.4
2016	3.8	2.2	3.7	10.4	-1.6	2.0	-7.6	6.0	3.1
2017	3.8	3.5	8.5	12.7	2.4	3.5	0.8	4.1	4.9
Moyenne 1999-2017	5.2	3.5	5.3	4.3	5.1	4.5	6.2	5.6	5.0
Moyenne 2009-2017	1.6	3.3	5.6	5.5	4.1	3.6	4.1	4.3	4.6

Source : Banque Mondiale

[...]

2 – Les pays d'Afrique Centrale non membres de la CEMAC

Tableau (8) : Taux de croissance des trois pays d'Afrique centrale non membres de la CEMAC sur la période 1999-2017

	Angola	Congo RD	Sao Tome principe	Moyenne par année
1999	2.2	-4.2	ND	-1.0
2000	3.0	-6.9	ND	-1.9
2001	4.2	-2.1	ND	1.0
2002	13.6	2.9	2.3	6.2
2003	4.5	5.5	6.5	5.5
2004	10.2	6.7	3.8	6.9
2005	20.9	6.1	7.0	11.3
2006	18.1	5.3	9.1	10.8
2007	23.1	6.2	3.2	10.8
2008	13.8	6.2	8.1	9.3
2009	2.4	2.8	2.4	2.5
2010	3.4	7.0	6.6	5.6
2011	3.8	6.8	4.3	4.9
2012	5.1	7.0	3.1	5.0
2013	6.8	8.4	4.8	6.6
2014	4.7	9.4	6.5	6.8
2015	3.0	6.9	3.8	4.5
2016	-0.8	2.3	4.1	0.8
2017	0.7	3.7	5.8	3.4
Moyenne 1999-2017	7.5	4.2	3.8	5.2
Moyenne 2009-2017	3.2	6.0	4.6	4.6

Source : Banque Mondiale

[...]

Le tableau (9), ci-après, fait la synthèse des résultats obtenus par ces vingt-cinq pays dans le domaine de l'inflation et de la croissance, sur la période 1999-2017.

Tableau (9) : Taux moyen d'inflation et de croissance des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, membres et non membres de l'UEMOA et de la CEMAC

Pays		Taux d'inflation		Taux de croissance	
		1999-2017	2009-2017	1999-2017	2009-2017
Membres de l'UEMOA		1.90 %	1.30 %	4.10	4.60
Membres de la CEMAC		3.00 %	2.00 %	4.60	2.80
	Moyenne	2.45 %	1.65 %	4.35	3.70
Non membres de l'UEMOA		9.20 %	8.20 %	5.00	4.60
Non membres de la CEMAC		28.00 %	11.10 %	5.20	4.60
	Moyenne	18.60 %	9.60 %	5.10	4.60

III – Un système appelé à se réformer

L'analyse de l'inflation et de la croissance des vingt-cinq pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, depuis l'arrimage du franc CFA à l'euro, montre que les pays ayant choisi cette monnaie ont fait le bon choix. Ce qui ne veut pas dire que le système ne doit pas évoluer, bien au contraire.

A – Des résultats économiques qui témoignent de l'efficacité du système

Avec un taux d'inflation moyen de 1.9 %, pour les pays membres de l'UEMOA, et de 3 % pour ceux de de la CEMAC, il n'y a pas débat, si on les compare aux 9.2 % des pays d'Afrique de l'Ouest non membres de l'UEMOA et aux 28 % des pays d'Afrique Centrale non membres de la CEMAC. Et ce d'autant plus que ces résultats remarquables n'ont pas empêché les pays membres de l'UEMOA de connaitre une croissance de 4.1 %, contre 4.6%, pour ceux de la CEMAC. Certes, ces taux de croissance sont inférieurs de 0.9 % à ceux des pays d'Afrique de l'Ouest non membres de l'UEMOA, et de 06 % à ceux des pays d'Afrique centrale non membres de la CEMAC. Mais, l'écart constaté est trop faible pour considérer que le système CFA a pénalisé la croissance des pays concernés.

Cette absence d'inflation, la solidité du franc CFA avec une parité fixe, est un atout pour ces pays, contrairement à ce que certains ont pu écrire. Ceci pour deux raisons principales : l'inflation pénalise toujours les plus pauvres et une monnaie forte, à parité fixe, est dans la plupart des cas préférable, à l'inverse, pour les pays dont la balance est déficitaire.

1 – l'inflation : une malédiction pour les plus pauvres

Parmi les quatorze pays CFA, huit ont un PIB par habitant inférieur à 1 000 dollars US, dont le Niger (412 dollars), la République centrafricaine (364 dollars US) et le Togo (570 dollars US). Certes, deux de ces pays ont un PIB par habitant très important, la Guinée équatoriale (14 000 dollars) et le Gabon (7 692 dollars). Mais pour ces derniers, malgré un PIB/habitant très élevé en Guinée équatoriale et élevé au Gabon, 50 % au moins de la population est en dessous du seuil de pauvreté. Dans ces pays, si l'absence d'inflation ne les rend pas plus riches, elle n'accentue pas leur pauvreté, pour autant, ce qui serait le cas avec le retour de l'inflation. Aussi, les taux d'inflation à deux chiffres observés dans les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale non CFA accentuent la pauvreté des pays, comme la Gambie (PIB par habitant de 499 dollars US), le Libéria (478 dollars US par habitant), la RD Congo (467 dollars US par habitant), etc…

2 – L'absence d'inflation : la garantie d'une monnaie forte et stable

Parmi les reproches faits au franc CFA, celui d'être surévalué et de pénaliser les pays pour ce qui est de leurs exportations. Ceci est vrai pour les pays exportateurs, dont la balance commerciale est excédentaire. Mais, c'est tout le contraire pour les pays dont la balance commerciale est déficitaire et plus structurellement déficitaire. Or, parmi les vingt-cinq pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, quatre seulement ont une balance excédentaire : le Gabon, la Guinée équatoriale, le Nigéria et l'Angola. Pour les vingt-et-un autres, la balance est très souvent déficitaire, voire structurellement déficitaire. Aussi, pour ces pays, une monnaie forte c'est d'abord payer moins cher leurs importations, souvent indispensables à leur développement. C'est pourquoi, on peut considérer que pour les douze pays CFA n'ayant pas de balance excédentaire, un franc CFA fort et stable allégera leur balance commerciale. Et cela sans pénaliser le retour ou la pérennisation d'une croissance en marche.

Contrairement à l'analyse de l'ancien Ministre Togolais, Kako Nubukjo, pour qui la stabilité des prix rend plus attractive la pratique de l'importation aux dépends de la production locale, nous pensons que rien ne laisse penser que la dévaluation d'une monnaie permet de doper les exportations au point de compenser le surcoût qui en découle, pour des importations le plus souvent incompressibles en volume.

Par conséquent, l'arrimage du franc CFA à l'euro dans un système de change fixe a incontestablement été un succès et n'a pas été le ralentisseur de croissance, comme dénoncé par certains. S'il y a eu, parfois, ralentissement conjoncturel de croissance, il faut en chercher les causes ailleurs : insécurité, corruption, népotisme de certains, cours des matières premières, etc… Cela ne veut pas dire pour autant qu'il ne faut rien changer, comme le rappelle Dominique Strauss Kahn dans une tribune : « Zone franc, pour une émancipation au bénéfice de tous ».

B – La Zone franc : un système en constante évolution

Le rappel historique de l'histoire du franc CFA montre que si l'acronyme CFA reste toujours le même, le système de la Zone franc n'a cessé d'évoluer depuis 1945 et doit, bien sûr, continuer de le faire.

Evolution dans son appellation : franc des colonies d'Afrique, puis franc de la communauté française d'Afrique, etc… Evolution dans le nombre de pays adhérents au système : certains partent définitivement, d'autres partent pour y revenir. Evolution dans son principe de convertibilité : hier celui d'une libre convertibilité, aujourd'hui convertibilité abolie. Evolution dans son ancrage et sa parité : ancrage avec le franc français hier, avec l'euro aujourd'hui.

L'évolution est au cœur de ce système. Mais, avant de voir quelles pourraient être, dans l'immédiat, ses nouvelles évolutions, encore faut-il rappeler certaines vérités, comme l'a fait Dominique Strauss Kahn.

1 – Les vérités de Dominique Strauss-Kahn

On insistera, ici, essentiellement sur celle qui va à l'encontre des critiques de certains experts africains, considérant que la France s'enrichit avec les réserves CFA déposées auprès de sa banque centrale, ainsi que sur les acquis des unions monétaires africaines.

Concernant la détention de réserves monétaires africaines par le trésor français, elles sont la contrepartie du risque financier assumé par la France, comme le sont les réserves euros, déposées auprès de la Banque centrale européenne. Dans le cas du franc CFA, la France, rappelle-t-il, assure seule le risque financier du système, sans rémunération quelconque. Et il est regrettable que l'opinion africaine n'accorde guère de crédit à cette couverture gratuite du risque lié au système. Et ce, d'autant plus que l'avantage tiré de la parité fixe CFA/euro ne profite bien sûr pas qu'à la France mais s'étend aux autres pays de la Zone euro.

S'agissant des acquis incontournables du système, cela concerne la maîtrise de l'inflation et l'arrimage à une grande monnaie internationale qui ne saurait être remise en cause.

2 – Quelles réformes ?

Celles-ci ne doivent bien sûr pas se réduire ou se limiter aux symboles comme celui d'abandonner l'appellation franc CFA, même si cela ferait taire certaines critiques, injustifiées, d'un retour à un quelconque néo-colonialisme avec l'arrimage du franc CFA à l'euro. Pourquoi alors ne pas le dénommer euro-CFA, qui sur le fonds, reconnaissons-le, ne changerait rien.

Beaucoup plus importante nous semble être la faiblesse de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale. Région de traditions d'échanges, l'Afrique de l'Ouest connait aujourd'hui encore un marché commun inachevé. Toute décision/action permettant son achèvement ira dans le bon sens. De même, en Afrique centrale, régions de forêts, aux échanges traditionnellement limités, le marché commun demeure essentiellement nominal, sous l'empire de la rente pétrolière. Toute action visant à en diminuer l'importance ne pourra être que profitable au système.

Enfin, pour moderniser la Zone franc et le système CFA, il faudra revoir la réattribution des sièges détenus par la France dans les conseils d'administration des banques centrales africaines, l'ouvrant davantage à des administrateurs issus d'autres pays européens, si l'ancrage du franc CFA demeure l'euro. Toujours si l'ancrage demeure l'euro, ce que nous souhaitons, on peut imaginer alors la tenue d'un sommet annuel Union européenne (Zone euro) / Afrique (Zone franc), montrant que l'ancrage CFA n'est pas seulement français, mais européen. Certains experts vont plus loin, proposant d'ancrer le franc à un panel de monnaies tenant compte des différents partenaires commerciaux. Pour nous, ce n'est pas l'urgence du temps présent. Et cela compliquerait un système que certains critiquent déjà pour son opacité.

———————————————————

A travers les critiques faites au franc CFA, on retrouve un débat ancien, celui qui oppose monétaristes et keynésiens, avec une seule question, celle de savoir qui sera le plus profitable pour dynamiser l'économie africaine, une inflation modérée ou une forte inflation ? La réponse à cette question ne saurait se résoudre au seul débat franc CFA, disparition du franc CFA. La seule certitude du système CFA, est son efficacité dans la lutte contre l'inflation. C'est un résultat essentiel à défaut d'être suffisant.

« Quel avenir pour le franc CFA ? Redonner à l'Afrique francophone une souveraineté monétaire », Tido Adokou, Hamidou Anne, Vincent Duchaussoy, *L'Hétairie*, note n°15, 11 avril 2018, pages 6 à 13 (extrait).

[...]

Deux Francs CFA ?

La crise qui a frappé la gouvernance de la zone euro à la suite de la crise financière de 2007 a mis en relief la difficulté de définir et de mettre en œuvre une politique monétaire commune à de nombreux États, aux économies nécessairement hétérogènes. Les Etats africains connaissent un problème similaire, et les économies nationales une hétérogénéité non moins importante : on trouvera sans peine bien plus de différences - et donc de possibles divergences - entre les économies ivoiriennes et nigériennes, centrafricaine et équato-guinéenne, qu'entre l'Allemagne et la Grèce.

La situation générale est, dans le cas de la zone franc, rendue plus complexe par l'existence de deux zones monétaires en une. Il existe, on l'a dit, deux francs CFA distincts, gérés par deux banques centrales distinctes, selon des modalités de gouvernance distinctes. Ils bénéficient certes de la même parité avec l'euro, mais ne sont pas convertibles directement entre eux et, depuis 1993, aucune des deux unions n'accepte les billets émis dans l'autre.

Pour soutenir le cap d'une souveraineté monétaire retrouvée et d'une politique monétaire au service du développement économique des États, des chemins différents s'offrent :

- 1/ une **disjonction plus prononcée des deux francs CFA** en vigueur en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale ;
- 2/ un **renforcement de la convergence entre les deux zones monétaires** afin de constituer une taille critique pour s'apporter un soutien mutuel en cas de choc. Elle suppose, en revanche, la définition d'un cadre politique probablement plus rigoureux.

La création de deux monnaies distinctes permettrait une meilleure identification des deux unions monétaires

La **création de deux monnaies distinctes** – que pourrait rendre plus visible le processus de changement de nom du franc CFA par nous proposé – permettrait une meilleure identification des deux unions monétaires précitées.

Il est de notoriété publique que le FMI considère comme surévalué le franc CFA de la CEMAC. De fait, nombre d'États membres de cette organisation connaissent une situation financière difficile[7] pour laquelle le Fonds monétaire international maintient des perspectives négatives[8]. En conséquence, la directrice

[7] "FMI : la CEMAC, loin d'être tirée de son bourbier économique", *La Tribune Afrique*, 20 décembre 2017. En ligne : https://bit.ly/2Dm7Fl2

[8] Cf. https://www.imf.org/fr/News/Articles/2017/12/18/pr17506-imf-executive-board-concludes-annual-discussions-on-cemac

générale du FMI menacerait la CEMAC d'instituer une réévaluation de la parité de son franc CFA en contrepartie de la négociation de nouveaux programmes d'aide à ses États, bien que la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) démente officiellement toute discussion de cet acabit avec les institutions internationales[9].

Il n'en reste pas moins qu'une disjonction plus marquée des deux francs CFA aiderait chaque zone monétaire à mener une politique monétaire plus souple, plus conforme aux caractéristiques économiques des États qui les composent.

Aujourd'hui, la zone franc est en réalité une zone monétaire unique, composée de deux unions régionales au sein desquelles seules quelques modalités de gouvernance des institutions financières diffèrent. Le passage à deux zones monétaires véritablement distinctes composées de six et huit États partageant deux monnaies distinctes avec des parités différentes, atténuerait quelque peu l'hétérogénéité propre aux unions monétaires.

La zone franc est en réalité une zone monétaire unique, composée de deux unions régionales au sein desquelles seules quelques modalités de gouvernance des institutions financières diffèrent

Elle sera toutefois difficile à obtenir, car les États d'Afrique centrale considéreront probablement qu'une telle mesure reviendrait à mettre en lumière la faiblesse relative de leurs institutions monétaires et de leur degré d'intégration, en comparaison de l'Afrique de l'Ouest. Il convient donc probablement d'accompagner cette mesure d'un plan d'aide spécifique de la zone CEMAC, afin d'assurer la crédibilité internationale de sa future monnaie. D'autant que les critiques émises à l'égard du franc CFA ne concernent pas uniquement la monnaie en tant que telle, mais aussi sa gestion à l'échelle des sous-régions.

À l'opposé, on pourrait imaginer que **les États africains membres de la zone franc décident de rompre progressivement la frontière invisible qui sépare les deux unions monétaires qui la composent**. Il est vrai que la zone CEMAC demeure économiquement plus fragile que la zone UMOA en raison de l'ultra dépendance de la majorité des États d'Afrique centrale au cours du pétrole.

De fait, les États membres de l'UMOA envisagent la création d'une monnaie unique à l'échelle de la CÉDÉAO[10] à l'horizon 2020. Mais sa réalisation effective semble très hypothétique dans la limite des échéances fixées. À moyen terme, une éventuelle monnaie commune, unité de compte utilisée principalement pour les paiements interbancaires en Afrique de l'Ouest, paraît davantage réalisable, même si l'échéance de 2020 semble vaine tant le projet manque à la fois d'un calendrier précis et de solutions concrètes.

[9] "Cemac : craignant une crise économique, le FMI intervient de plus belle", *Jeune Afrique*. En ligne : https://bit.ly/2E1SZXA

[10] Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Elle regroupe les principaux Etats anglophones comme francophones de la région : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

En considérant donc que ce projet n'a aucune chance réelle de voir le jour dans un avenir proche, le rapprochement des deux unions monétaires de la zone franc pourrait bénéficier aux deux entités. Celui-ci permettrait notamment une mise en commun des ressources par la constitution d'un *pool* de réserves qui autoriserait les deux banques centrales à se porter mutuellement assistance en cas de difficultés.

Cette configuration, pour voir le jour, devrait toutefois s'assortir d'engagements de réformes de gouvernance, de modèles économiques clairs et définis, afin que la gestion hasardeuse et les difficultés constantes de certains États membres ne puissent mettre en danger la zone monétaire dans son ensemble. Cela suppose donc un renforcement de l'intégration économique et politique à l'échelle de chacune des deux zones régionales comme à l'échelle de l'ensemble constitué par la somme de celles-ci.

Le rapprochement des deux unions monétaires permettrait une mise en commun des ressources qui autoriserait les deux banques centrales à se porter mutuellement assistance en cas de difficultés

Des institutions monétaires plus transparentes

L'intensification récente des critiques émises à l'égard du franc CFA présente un avantage non négligeable : elle a aidé l'émergence d'un débat dans les États africains concernés - et parfois en France - quant à la monnaie elle-même et aux déterminants de la politique monétaire. De façon quelque peu analogue à la situation européenne à l'occasion de la crise financière de 2007 et de la crise des dettes souveraines des États européens qui a suivi, les opinions publiques s'emparent peu à peu de la matière monétaire et s'intéressent à la politique monétaire des banques centrales.

Si l'émergence de ce débat a certes donné lieu à quelques outrances et continue de prêter le flanc à des thèses conspirationnistes, il n'est pas sain que la monnaie constitue un domaine qui échappe ainsi au débat public. D'autant qu'au-delà de quelques aspects symboliques, le cœur de la critique de la zone franc nourrie par nombre d'économistes africains porte en réalité sur la gouvernance de la BCEAO et de la BEAC [11].

C'est notamment le sens des réserves, similaires à celles concernant la zone euro et la BCE, formulées par l'écrivain et économiste sénégalais Felwine Sarr, pour qui les banques centrales de la zone franc ne participent pas suffisamment au financement de l'économie et donc au développement des Etats africains. Or, les banques centrales de la zone franc ont été trop longtemps rétives à la critique de leur action. Que l'on songe ici, pour s'en convaincre, à la campagne de presse orchestrée par la BCEAO contre la reconduction de Kako Nubukpo - économiste, ancien de la BCEAO et très critique vis-à-vis du franc CFA – au sein de du gouvernement togolais à l'été 2015[12].

Il n'est pas sain que la monnaie constitue un domaine qui échappe ainsi au débat public ; or, les banques centrales de la zone franc ont été trop longtemps rétives à la critique de leur action

[11] Respectivement Banque des Etats d'Afrique de l'Ouest, sise à Dakar (Sénégal), et Banque des Etats de l'Afrique Centrale, située à Yaoundé (Cameroun) ; elles sont les banques centrales uniques et multinationales de l'UMOA et de la CEMAC.

[12] Cf. "L'acharnement de la BCEAO contre le Ministre Kako NUBUKPO", *Le Medium*, 12 mai 2015.
En ligne : http://lemedium.info/economie/lacharnement-de-la-bceao-contre-le-ministre-kako-nubukpo

L'acception moderne du rôle des banques centrales a fait émerger cette fonction d'éducation financière à laquelle leur statut d'autorité administrative indépendante, garante du service public de la monnaie, les prédispose. Il est indispensable que les réformes apportées à la zone franc s'accompagnent d'une **transparence accrue des opérations menées par la banque centrale**, qui doit également rendre des comptes aux opinions publiques de la façon dont elle assure la gestion des réserves des États et de la monnaie commune qui lui sont déléguées.

Cette préoccupation démocratique ne concerne bien évidemment pas seulement la zone franc, mais on voit mal comment celle-ci s'en affranchirait alors que l'opinion publique – et notamment la jeunesse, souvent durement frappée par le chômage – demande des comptes. Du reste, les banques centrales ont tout à gagner de l'ouverture du débat monétaire, tant celui-ci sera à même de défaire les représentations des plus fantaisistes de la monnaie et de la gestion du franc CFA elle-même.

En revanche, en désamorçant le fantasme d'une France omniprésente dans la gestion quotidienne de la monnaie des Africains, en redonnant à chacun la sienne place dans les termes de la coopération monétaire, elle expose les institutions financières – et par extension les chefs d'États qui leur confèrent leur rôle de gestion de la monnaie – à leur véritable responsabilité : les banques centrales sont comptables, devant l'opinion, de la politique monétaire qu'elles mènent ! Certes, celle-ci se voit contrainte par les mécanismes de la zone franc, et en particulier l'arrimage fixe à une monnaie tierce, l'euro. L'idée d'une monnaie à la fois intégrée aux circuits financiers internationaux et totalement libérée de la contrainte extérieure s'apparente toutefois à une illusion.

Vers un panier de monnaies ?

En matière de souveraineté monétaire, tout se résume en réalité à une question de choix. La notion de souveraineté s'entend, en matière monétaire comme dans tout autre domaine d'ailleurs, uniquement comme une valeur relative. En effet, la crédibilité d'une monnaie dépend de la confiance conférée tant par les populations qui l'utilisent comme moyen de paiement à l'intérieur de la zone d'émission que par les marchés internationaux de l'argent.

S'agissant du franc CFA, sa crédibilité extérieure s'assoit très largement sur son arrimage à l'euro ainsi que sur la garantie illimitée de convertibilité consentie par le Trésor français. Ce système limite fortement la souveraineté monétaire des États africains, en liant *de facto* la politique monétaire de leurs banques centrales à celle de la BCE**.**

Le système limite fortement la souveraineté monétaire des États africains, en liant de facto la politique monétaire de leurs banques centrales à celle de la BCE

La liaison que la zone franc induit entre la politique monétaire du franc CFA et la politique monétaire de la zone euro s'avère en effet une hérésie d'un point de vue économique, car les deux zones sont diamétralement différentes. Par ailleurs, une trop forte appréciation de l'euro sur les marchés des changes, notamment par rapport au dollar, peut dégrader les termes de l'échange et nuire à la compétitivité des exportations qui forment généralement une part importante des ressources des pays concernés.

C'est le sens de la théorie du triangle d'incompatibilité monétaire formulée par Robert Mundell et Marcus Flemming dans les années 1960. Celle-ci établit l'impossibilité pour une économie – entendue alors dans un sens national – de combiner les trois objectifs économiques suivants : la souveraineté monétaire, la libre circulation des capitaux et un régime de changes fixes. Or, la zone franc est un système de changes fixes qui garantit la libre circulation des capitaux.

Ces deux objectifs réalisés par le patronage d'un État tiers, la souveraineté monétaire des États membres s'en trouve par conséquent *de facto* limitée, validant ainsi la proposition de Mundell. Il convient toutefois de relativiser cette limitation de souveraineté, dans la mesure où toute insertion d'une économie dans les circuits économiques et financiers internationaux implique une interdépendance et la participation à des mécanismes de régulation supranationaux qui contraignent nécessairement la souveraineté.

Afin de doter la zone franc d'une politique monétaire plus souple, censée accompagner plus favorablement les États sur la voie de leur développement économique, certains économistes proposent notamment de substituer à l'euro un « panier » composé de différentes monnaies de référence internationale (euro, dollar, yen, éventuellement renminbi). La banque centrale se chargerait alors de garantir la fixité – ou plus probablement le maintien au sein de marges de fluctuation étroites - de la monnaie commune ou du futur franc CFA par rapport à ce panier de devises.

Afin de doter la zone franc d'une politique monétaire plus souple, il serait possible de substituer à l'euro un « panier » composé de différentes monnaies de référence internationale (euro, dollar, yen, éventuellement renminbi) *

Cela signifierait, techniquement, la fin de la fixité du taux de change. Au prix d'un regain de souveraineté ? Certainement, le degré d'autonomie de la politique monétaire dépendant de l'ampleur de la marge de fluctuation choisie, celle-ci pouvant subir des modifications sur décision des instances politiques des unions monétaires.

En revanche, une telle politique présente davantage de risques quant à la gestion des réserves – déjà assez faibles, notamment en Afrique centrale – avec lesquelles la banque centrale interviendra sur le marché des changes pour défendre la parité de sa monnaie. Le remplacement de l'euro par un panier de monnaies, s'il favoriserait sûrement une politique monétaire plus souveraine, ne signifie pas pour autant une moindre rigueur quant à la gestion des réserves des États membres, car celles-ci demeureront essentielles - bien que d'une toute autre manière - à la garantie de la parité monétaire.

L'adoption d'un panier de monnaies – dont il faudrait déterminer précisément la composition – assorti d'une parité fixe dans une marge de fluctuation représente à nos yeux la solution idéale pour sortir de l'immobilisme actuel autour du franc CFA. **Elle apparaît même indispensable et représente une innovation majeure qui redonnerait le pouvoir monétaire à la BCEAO et à la BEAC ; ces dernières pourraient, dans ce cas de figure, déterminer la valeur de la monnaie en fonction de la conjoncture économique, chose impossible dans le système monétaire actuel.**

* note du jury : le renminbi est le nom officiel de la monnaie chinoise.

Une autonomisation progressive

En revanche, le passage à une devise dont la valeur dépendrait d'un panier de monnaies pose la question de la pérennité de la garantie de la France, et donc du système monétaire et institutionnel de la zone franc en tant que tel. La garantie de fixité (qui n'aurait donc plus cours) et de convertibilité apportée par la France s'assoit sur l'ancrage à la monnaie utilisée par l'Hexagone, d'abord le franc puis l'euro depuis 2001.

La France pourrait-elle continuer d'offrir une garantie illimitée alors que le franc CFA (ou ses successeurs) reposerait sur des monnaies différentes de la sienne, dont elle ne maîtrise pas, par définition, la politique monétaire ? Probablement pas dans les mêmes conditions. **Le passage à un panier de devises offrirait en revanche l'occasion de mettre en œuvre une transition progressive** vers un système monétaire qui conserverait les unions économiques et monétaires intra-africaines aujourd'hui caractéristiques de la zone franc, tout en se détachant peu à peu du lien de dépendance à l'ancienne puissance coloniale. En effet, celle-ci apparaît aux yeux de nombre de nos contemporains – en France comme dans les États africains concernés – comme un anachronisme, près de soixante ans après les indépendances africaines.

La France pourrait-elle continuer d'offrir une garantie illimitée alors que le franc CFA reposerait sur des monnaies différentes de la sienne, dont elle ne maîtrise pas, par définition, la politique monétaire ?

Dans un tel *scenario*, la France continuerait ainsi d'apporter une garantie à la convertibilité du franc CFA dans les deux unions monétaires africaines. Celle-ci pourrait alors être dégressive, selon un calendrier à définir entre la France et ses partenaires africains, lequel calendrier aboutirait à la fin du dispositif dans un horizon de dix, vingt ou trente ans selon le rythme de transition choisi. Cette garantie ne serait alors plus illimitée, ce qui présenterait l'avantage de restreindre les sorties de capitaux en provenance des États africains de la zone franc, incitant ainsi à l'investissement sur place des capitaux détenus par les résidents. **Car c'est aussi l'une des faiblesses actuelles de la zone franc que de favoriser, par le biais de la garantie de convertibilité, les sorties de capitaux d'une partie des élites politiques et financières africaines.**

[…]

« Le franc CFA, un frein à l'émergence des économies africaines ?», Kako Nubukpo, l'Economie politique, avril 2015, *www.cairn.info*, octobre-novembre-décembre 2015, pages 71 à 79 (extraits).

Kako Nubukpo,
agrégé des facultés de sciences économiques, ancien ministre togolais de la Prospective et de l'Evaluation des politiques publiques, Global Leader Fellow de l'université d'Oxford (Royaume-Uni)

LE DÉBAT SUR L'OPPORTUNITÉ DU MAINTIEN DU FRANC DE LA Communauté financière africaine (CFA), créé le 26 décembre 1945 [1], a été relancé au mois de juillet 2015 suite au feuilleton relatif à l'éventuelle sortie de la Grèce de la zone euro, le fameux « Grexit ». La crise grecque a en effet rappelé brutalement qu'une économie faible qui a une monnaie forte s'expose à des ajustements très difficiles à soutenir. Plus généralement, ce débat s'inscrit aujourd'hui dans la réflexion sur le financement de l'émergence des économies africaines et ses prérequis en matière de degré de liquidité des économies.

Plusieurs angles d'attaque théoriques et empiriques permettent de discuter des avantages et des inconvénients du maintien du franc CFA. De même, plusieurs disciplines (histoire, sciences politiques, science économique, sociologie politique, etc.) se révèlent utiles pour aborder cette réalité multidisciplinaire que constitue le franc CFA.

Du point de vue strictement économique adopté ici, nous retiendrons quatre dimensions pour apprécier le rôle du franc CFA comme outil de développement économique ou, au contraire, élément d'inertie des économies africaines de la zone. Il s'agit des dimensions relatives à la part des échanges intracommunautaires (1), à la compétitivité-prix (2), au financement de l'économie (3) et, enfin, à l'objectif de croissance dans les missions des banques centrales de la zone (4).

1. La faiblesse des échanges intracommunautaires

Les échanges entre les économies de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) sont structurellement faibles, compris entre 10 % et 15 % du PIB régional selon les années [2]. Cette faiblesse du commerce intracommunautaire n'est guère étonnante : dans la mesure où les économies de l'UEMOA maintiennent une insertion primaire au sein du commerce international, elles sont plus substituables que complémentaires les unes vis-à-vis des autres. L'exemple typique est celui du coton, dont la fibre issue de l'égrenage est exportée à 97 % sans transformation. Or, six [3] des huit Etats qui forment l'UEMOA (voir encadré) exportent la fibre de coton. Il va sans dire qu'il y a peu d'intérêt pour le Mali à exporter sa fibre vers le Burkina Faso et vice versa, alors même que ces Etats sont à la recherche de devises pour financer leurs importations de biens et de services. De fait, l'extraversion réelle des économies de l'UEMOA rend quasiment sans intérêt le fait de partager la même monnaie, en l'occurrence le franc CFA.

[1] Sa dénomination originelle fut "franc des colonies françaises d'Afrique".
[2] A titre de comparaison, cette part est supérieure à 60% au sein de la zone euro.
[3] Le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Sénégal et le Togo.

[...]

2. Une compétitivité-prix en berne

Du fait de l'arrimage du franc CFA à l'euro, monnaie forte s'il en est, les économies de l'UEMOA souffrent d'un problème de compétitivité-prix à l'export. Or une monnaie forte agit comme une taxe sur les exportations et une subvention sur les importations, rendant difficile l'obtention de l'équilibre de la balance commerciale. L'analyse de l'évolution du taux de change effectif réel (TCER) permet d'appuyer le constat précédent. De nombreuses études empiriques ont ainsi mis en évidence une surévaluation du franc CFA de l'ordre de 10 % [Kiema *et alii*, 2011 ; Couharde *et alii*, 2011].

En effet, le TCER de la zone s'est apprécié sur la période 1999-2014, d'où une perte de compétitivité pour les économies domestiques. L'étude du TCER est primordiale dans la mesure où il s'agit d'un indicateur de compétitivité globale. Ses déviations par rapport à sa tendance d'équilibre de long terme altèrent les signaux des marchés et induisent d'importants coûts d'ajustement. Qu'il soit positif ou négatif, un désalignement du TCER reflète une mauvaise politique de change et induit une mauvaise allocation des ressources productives, pouvant mener à une crise prolongée, susceptible de plomber les efforts de développement et les dynamiques de croissance.

3. Un sous-financement chronique

Les économies de la zone franc se caractérisent par un rationnement du crédit, dont les causes renvoient autant aux objectifs des deux principales banques centrales de la zone franc – la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour l'UEMOA et la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) pour la Cémac – qu'à l'extrême frilosité du système bancaire de la zone.

Pour ce qui concerne le premier point, il est aujourd'hui évident que le principal objectif de la BCEAO et de sa consœur la BEAC est la défense du taux de change entre le franc CFA et l'euro, bien plus que toute autre considération (stabilité des prix ou croissance économique), comme en témoigne la persistance du « programme monétaire ».

En effet, avant la libéralisation du système financier en 1989, l'encadrement du crédit bancaire dans l'UEMOA exigeait que la BCEAO attribue à chaque pays un volume prévisionnel de crédits à octroyer par son système bancaire au cours d'une année donnée. Cet exercice était effectué tous les mois de novembre lors d'une réunion appelée "programme monétaire", qui consacrait à juste titre une gestion par les quantités (volume de crédits alloués aux différents systèmes bancaires nationaux) dans un contexte où les prix (taux d'intérêt) n'avaient que peu de portée.

L'impératif de défense du taux de change du CFA exige l'encadrement strict d'un crédit bancaire potentiellement responsable de la sortie de devises

Or le « programme monétaire » perdure et continue d'attribuer un volume précis de liquidités à accorder par les systèmes bancaires nationaux à leurs économies. L'objectif est désormais d'éviter d'avoir à puiser dans les devises de la banque centrale pour financer des importations massives consécutives à une ouverture trop grande des vannes du crédit bancaire, ainsi que tout risque de

dévaluation du franc CFA. On se trouve donc dans un système où la gestion par les prix (taux d'intérêt) est théoriquement chargée de réguler le volume des liquidités bancaires, mais où, en réalité, l'ancien système d'encadrement du crédit perdure.

Quant au second point, la frilosité du système bancaire, il n'est, au final, que le corollaire du premier. La manifestation d'une répression monétaire alimente la répression financière dans la mesure où l'impératif de défense du taux de change du CFA exige l'encadrement strict d'un crédit bancaire potentiellement responsable de la sortie de devises dans un système économique essentiellement importateur de biens et de services.

En outre, une caractéristique majeure du système financier de la zone franc est la structure fortement oligopolistique du secteur bancaire, qui constitue un facteur de rigidité des taux d'intérêt débiteurs des banques [Diop, 1998]. Les banques de l'UEMOA n'ont pas réellement besoin de la BCEAO pour se refinancer dans la mesure où elles sont non seulement « sur-liquides », mais qu'elles adoptent aussi un comportement d'entente tacite ou avérée, avec comme objectif la maximisation du profit à court terme. Ceci les conduit à privilégier l'octroi de crédits aux entreprises d'Etat nouvellement privatisées ou en voie de l'être, à forte rentabilité escomptée, et à réduire la place dans leur portefeuille des activités de financement du long terme et/ou des petites et moyennes entreprises. Dans ce contexte, le nombre extrêmement faible de banques à capitaux sous-régionaux opérant dans l'UEMOA et la faillite des banques dites de « développement », emportées par une mauvaise gouvernance chronique, empêchent l'exercice d'un véritable partenariat pour le développement de la zone.

Le résultat final de ces deux constats – à savoir, d'une part, la prééminence de la défense du taux de change entre le franc CFA et l'euro sur les évolutions conjoncturelles internes et, d'autre part, le rationnement endogène du crédit bancaire – est la constitution de réserves de change excessives de la part des banques centrales de la zone franc auprès du Trésor français : pour la zone de l'UEMOA, les avoirs extérieurs nets s'élèvent au 31 décembre 2014 à 5 208 milliards de francs CFA (7,9 milliards d'euros) pour la BCEAO, soit un taux de couverture de l'émission monétaire de 84,3 %. Pour la zone de la Cémac, les avoirs extérieurs nets s'élèvent à la même période à 8 387 milliards de francs CFA (12,4 milliards d'euros) pour la BEAC, soit un taux de couverture de l'émission monétaire de 89,8 % [5], via le mécanisme dit « du compte d'opérations » [6].

[...]

4. L'absence d'objectif de croissance dans les missions de la BCEAO

La BCEAO a opté pour une cible d'inflation de 2 % comme principal objectif de la politique monétaire de l'UEMOA [7]. Un tel choix provient de l'arrimage du franc CFA à l'euro, car cette cible est celle retenue par la Banque centrale européenne (BCE). Or, dans un régime de taux de change fixes avec une libre circulation des capitaux, il est impossible pour la BCEAO d'avoir une politique monétaire durable-

[5] Voir en ligne, sur www.banque-france.fr, le rapport annuel de la zone franc pour 2014 paru en octobre 2015.

[6] L'accord signé avec la France en 1945, dans le cadre du fonctionnement du compte d'opérations avec le Trésor, prévoyait que l'Hexagone couvre l'émission monétaire des pays de la zone franc à hauteur de 20 %. Aujourd'hui, les pays africains la couvrent quasiment à 100 %. Cela signifie qu'ils n'ont plus besoin de l'« assureur » qu'est la France pour garantir la fixité entre le CFA et l'euro. Voir Nubukpo [2007].

[7] La BCEAO se veut ainsi plus vertueuse que la conférence des chefs d'Etat de l'UEMOA, laquelle a retenu une cible d'inflation de 3 % dans le cadre des critères de convergence macroéconomique.

blement différente de celle de la zone ancre, c'est-à-dire la zone euro, conformément aux enseignements du « triangle des incompatibilités de Mundell » [Mundell, 1961]. Ce rattachement institutionnel, hérité des accords de coopération entre la France et l'UMOA/UEMOA, contraint donc la BCEAO dans sa capacité de choix de son objectif de politique monétaire. En effet, dans un régime de changes fixes, l'inflation contribue, du fait de la perte de compétitivité qu'elle engendre, à la détérioration progressive des comptes extérieurs et à la surévaluation du taux de change, fragilisant ainsi la parité entre les monnaies.

L'adoption d'une cible d'inflation à 2 %

est exagérément restrictive pour des économies qui auraient besoin de 7 % de croissance du PIB pour réduire de moitié la pauvreté de leurs populations

De fait, la cible d'inflation de 2 % retenue par la BCEAO, identique à celle de la BCE, semble impérative au regard des contraintes qu'induit l'existence d'un taux de change fixe entre les deux zones. Cette cible peut ne pas être problématique si l'on retient le principe suivant lequel « ce qui est bon pour la zone euro est bon pour la zone CFA ». Cependant, sa pertinence pour la zone euro est déjà en butte aux critiques d'économistes d'obédience keynésienne [Aghion *et alii,* 2006], et elle est encore plus discutable pour la zone de l'UEMOA : les défis qui se posent à ces pays en développement sont autrement plus complexes et la contribution potentielle de la monnaie à la réalisation de la croissance économique devrait pouvoir susciter une large réflexion. L'adoption d'une telle cible d'inflation est en effet exagérément restrictive pour des économies qui auraient besoin de 7 % de croissance du PIB pour réduire de moitié la pauvreté de leurs populations à l'horizon 2030, selon les Objectifs du développement durable adoptés en septembre 2015 par les Nations unies.

Il est étonnant de constater que la BCEAO se préoccupe si peu de croissance et de développement économiques. La littérature empirique sur la question est pourtant prolixe. On peut par exemple rappeler que la poursuite simultanée de la stabilité des prix et d'une forte croissance économique a nourri le débat sur la courbe de Phillips, c'est-à-dire sur la nécessité d'effectuer un arbitrage entre inflation et chômage. Différentes études empiriques, menées notamment dans la zone de l'UEMOA [Combey et Nubukpo, 2010] et dans les économies en transition [Calvo et Coricelli, 1993 ; Ould-Ahmed, 1999], ont par ailleurs montré que les politiques monétaires restrictives avaient un impact macro-économique récessif [8] tandis que des modèles néostructuralistes [Van Wijnbergen, 1983a et 1983b] insistent sur les effets pervers liés à l'adoption de politiques monétaires restrictives dans les économies en développement.

Une gestion monétaire inadaptée

La politique monétaire de la BCEAO et, partant, la gestion du franc CFA souffrent incontestablement d'une inadaptation du rôle et des missions d'une banque centrale et de la monnaie au contexte d'économies en développement parmi les plus pauvres

[8] En particulier, Pépita Ould-Ahmed [1999] illustre ce constat à partir de l'analyse des deux vagues de politiques monétaires restrictives en Russie de 1993 à 1999.

du monde, faiblement monétarisées et bancarisées. Il serait souhaitable que la BCEAO fasse preuve de plus de pragmatisme, en s'inspirant par exemple de l'adoption de politiques monétaires dites "non conventionnelles" par les banques centrales des pays industrialisés, notamment dans le contexte de la crise de la dette post-subprime* et du risque de déflation mondiale [Carré, 2015].

Une analyse approfondie des déterminants d'une croissance économique forte devrait permettre à la BCEAO de justifier théoriquement et empiriquement une inflexion notable d'orientation de sa politique monétaire. A cet égard, Adama Combey et moi-même [2010] suggérons qu'il est possible d'obtenir un supplément de croissance économique par le biais d'une politique monétaire expansionniste, avec un taux optimal d'inflation de 8 %, bien loin de la cible actuelle de 2 % visée par la BCEAO.

A la lumière de l'histoire monétaire de la zone franc et de l'orientation actuelle des différentes banques centrales pour faire face à la crise des finances publiques dans les pays développés, les deux principales banques centrales de la zone franc (BCEAO et BEAC) devraient privilégier :

- le renforcement de la coordination entre la politique monétaire et les politiques budgétaires nationales *(le policy mix)* pour une croissance économique forte et durable des économies de la zone franc ;
- une maîtrise et une efficacité accrues des canaux de transmission de la politique monétaire ;
- un régime de change du franc CFA plus flexible.

Tirant notamment la leçon des expériences des pays émergents et compte tenu de la structure des économies de la zone franc, une certaine dose de flexibilité en matière de change s'avère indispensable pour une croissance économique forte et durable de ces économies. Le régime de change optimal pour la zone de l'UEMOA pourrait être un régime à flexibilité limitée avec une monnaie arrimée à un panier de devises à pondération diverse [Nubukpo et *alii*, 2015]. Les devises à intégrer dans ce panier de monnaies devraient tenir compte de l'orientation stratégique du commerce extérieur et des principaux partenaires des Etats de la zone franc. On pourrait dès lors penser à une composition comportant principalement l'euro et le dollar américain, mais aussi le yuan, la livre sterling et le yen. En outre, une telle évolution permettrait d'envisager plus favorablement à l'avenir la mise en place de nouveaux arrangements institutionnels, à l'instar de la monnaie unique de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao), avec le Nigeria, géant économique dont les réserves sont majoritairement détenues en livre sterling et dont la monnaie, le naira, a un régime de changes flexibles.

AUJOURD'HUI, LE FRANC CFA, VIA SON RATTACHEMENT À L'EURO, EST BEAUCOUP PLUS DÉTERMINÉ PAR LES ÉVÉNEMENTS AU SEIN DE LA ZONE EURO QUE PAR LA CONJONCTURE AU SEIN DE LA ZONE FRANC

Aujourd'hui, le franc CFA, via son rattachement à l'euro, est beaucoup plus déterminé par les événements au sein de la zone euro que par la conjoncture au sein de la zone franc. Il est temps que les dirigeants africains fassent preuve de responsabilité et ouvrent le débat sur la gestion monétaire. C'est un exercice démocratique indispensable : les gouverneurs de nos banques centrales doivent expliquer les fondements de leur politique monétaire, comme le font tous les gouverneurs de banques centrales.

Cependant, ce débat ne doit pas être posé en termes de panafricanisme ou de revendication identitaire, ce serait contre-productif. Tout n'est pas mauvais dans la situation actuelle : la centralisation des réserves de change, par exemple, est une forme de solidarité entre les Etats qu'il est important de préserver. Il ne faut pas penser non plus que la monnaie est l'alpha et l'oméga du processus de développement et de croissance de l'Afrique. Les questions liées à la gouvernance et à la démocratie, à la productivité et à la compétitivité sont bien sûr tout aussi importantes.

---

* Note du jury : subprime = prêt hypothécaire à risque.

Document n° 5

L'éco, future monnaie d'Afrique de l'Ouest, Anne Cheyvialle,
Figaro Economie, 26 juin 2019, www.*lefigaro.fr*

Les chefs d'État de la Cédéao se réunissent samedi pour accélérer le dessein d'union monétaire.
Les billets de francs CFA vont-ils disparaître au profit d'une nouvelle devise baptisée éco ? Le projet de monnaie unique au sein de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao), véritable serpent de mer dont l'idée remonte à trente ans, pourrait voir le jour à horizon 2020. C'est en tout cas la volonté affichée des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales de la zone, réunis la semaine dernière à Abidjan, qui ont adopté un rapport en précisant les modalités. Lequel sera soumis aux chefs d'États, samedi prochain, lors d'un sommet à Abuja, au Nigeria.
L'enjeu est de remplacer le franc CFA des huit pays de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et les devises de sept autres pays, dont le naira du Nigeria et le cedi du Ghana, par une seule monnaie dont le nom fait désormais consensus : l'éco. Un nom facile à prononcer aussi bien en français qu'en anglais. À noter que le franc CFA subsistera dans l'autre zone monétaire, d'Afrique centrale (la Cemac), qui a sa propre banque centrale et n'est pas concernée par ce projet.
Jean-Claude Brou, ministre des Finances de Côte d'Ivoire, pays moteur, a défendu un projet « qui n'est plus seulement une utopie de technocrates ». Celui qui est aussi président du comité interministériel s'est félicité de la nouvelle feuille de route rendue possible par le revirement du Nigeria, pays clé qui pèse à lui seul 60 % de la population et 70 % du PIB de la Cédéao. « Le Nigeria d'aujourd'hui n'est pas celui d'hier », a-t-il commenté. Une exigence forte nigériane était de briser le lien avec le Trésor français, le franc CFA étant arrimé à l'euro.
Calendrier trop serré
Selon le rapport, c'est le principe d'une parité flottante qui a été retenu. « Je suis un peu surpris du changement de position du Nigeria qui a un régime de change très complexe. Le président a régulièrement questionné la pertinence du projet », commente Ruben Nizard de l'assureur crédit Coface. Surtout, l'économiste, spécialiste de l'Afrique, doute de la faisabilité à une échéance très courte, de dix-huit mois, « alors que les critères de convergence définis par les quinze pays ne sont pas respectés ». Le taux d'inflation en moyenne annuelle doit être sous les 10 % avec un objectif à 5 %, le déficit public inférieur à 3 % du PIB et la dette ne pas dépasser le seuil de 70 % du PIB. Les pays doivent avoir des réserves qui couvrent trois mois d'importations et des conditions sont aussi fixées sur le financement du déficit, en limitant la capacité à puiser dans les banques centrales. Les pays vont avoir du mal à converger, souligne Arthur Minsat, chef de l'unité Afrique au centre de développement de l'OCDE. Les écarts sont importants entre une UEMOA, largement dans les clous de l'inflation mais affichant une faible croissance, et la zone anglophone qui a du mal à contenir l'inflation. Elle dépasse 10 % au Nigeria et au Ghana où la dépréciation du cedi ces derniers mois ajoute aux pressions inflationnistes.
Surtout, insistent les experts, beaucoup de questions restent en suspens, notamment sur le cadre monétaire et la future banque centrale fédérale. « Quid du franc CFA et du partenariat entre la France et la zone franc qui bénéficie d'une garantie de convertibilité illimitée, s'interroge Ruben Nizard. Quelle figure sur les billets, un choix forcément très politique ? ». Paris ne peut être contre un projet qui vise à une meilleure intégration économique et un plus grand potentiel de croissance, à condition qu'il ne génère pas de nouveaux risques.
« L'union monétaire a un réel intérêt pour le développement si elle s'accompagne de la mise en place de politique commune d'industrialisation », insiste Arthur Minsat. L'éco, s'il voit vraiment le jour, permettra d'éteindre la polémique récurrente sur le franc CFA, critiqué pour sa trop forte dépendance à la France.

"Huit pays africains abandonnent le franc CFA pour l'Eco", www.bfmtv.com, 30 juin 2019

15 pays d'Afrique de l'Ouest, dont huit utilisent le franc CFA, vont se doter d'une nouvelle monnaie unique. Sa création est attendue en 2020.

Les chefs d'Etats et de gouvernement de la Cédéao, réunis samedi à Abuja, ont adopté formellement le nom d'"Eco" pour le projet de monnaie unique en Afrique de l'Ouest dont ils souhaitent la création dès 2020.

"Eco a été adopté comme le nom de la monnaie unique de la Cédéao" (Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest), est-il écrit dans la déclaration finale de cette rencontre entre représentant des 15 pays membres de l'organisation.

Ce nom avait déjà été évoqué à l'occasion d'une rencontre du comité interministériel des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales de la zone mi-juin à Abidjan (Côte d'Ivoire), tout comme la date de 2020 pour le début de l'implantation.

Pari risqué

Le communiqué final adopté samedi à Abuja "réaffirme l'approche graduée (pour l'adoption) de la monnaie unique en commençant par les pays qui atteignent les critères de convergence" - inflation, déficit budgétaire, etc, déjà évoqués lors de rencontres préparatoires.

Le principe d'un régime de change flexible et une politique monétaire centrée sur la maîtrise de l'inflation ont également été formellement adoptés.

Discutée depuis une trentaine d'année, cette monnaie unique entre les 15 pays qui forment la Cédéao - dont huit utilisent le franc CFA, arrimé à l'euro selon une parité fixe garantie par la France, ancien colonisateur de la région - est vue comme un pari risqué par nombre d'analystes, mais serait un symbole politique fort.